



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 09 avril 2025**

**Date de convocation : 27 mars 2025**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

**Objet : *Délibération 2025/038 portant versement d'une avance remboursable au budget annexe de la Zone d'activité économique***

**Membres présents (54)** : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres excusés (2)** : SOUPLY Paul, BASQUIN Etienne

**Membres absents (8)** : LOIGNON Laurent, RICHOMME Liliane, TRIoux COURBET Sandrine, PLATEAUX Stéphanie, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal

**Membres ayant donné procuration (10)** : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, BONIFACE Patrice à PELLETIER Gilles, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à NOIRMAIN Augustine, HALLE Sylvain à DEFAUX Maurice

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

2025/

## **Délibération 2025/038 portant versement d'une avance remboursable au budget annexe de la Zone d'activité économique**

Le budget annexe de la zone d'activité économique prévoit en dépenses le coût d'aménagement et de viabilisation des terrains de la zone, ainsi que les opérations financières de gestion de stock inhérentes à ce programme d'aménagement. Il prévoit à plus ou moins long terme des recettes sous la forme de subventions ainsi que celles issues de la vente des terrains aménagés.

Afin de permettre l'équilibre de ce budget annexe, tout en limitant l'impact des frais financiers sur le bilan de la zone, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget général pour financer les investissements inscrits au budget 2025. Les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année sur le budget annexe ZAE seront reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de ces avances dans la limite des montants alloués par le budget général.

L'avance remboursable prévue au budget 2025 s'élève à 4 995 586.66 € (dépense au compte 27638 du budget général et recette au compte 168751 du budget annexe ZAE).

Dans l'attente des chiffres définitifs relatifs à l'exécution financière de l'exercice 2025, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une avance remboursable du budget général au budget ZAE d'un montant MAXIMUM de 4 995 586,66 €.

Seuls les montants nécessaires au strict équilibre à ces budgets annexes seront effectivement versés.

Il est également proposé que les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année sur le budget ZAE soient reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de cette avance dans la limite du montant alloué par le budget général.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :**

- **Décide de verser une avance remboursable du budget général au budget annexe ZAE d'un montant maximum de 4 995 586,66€. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2025 sur ce budget annexe ;**
- **Décide que les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année sur le budget ZAE seront reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de cette avance dans la limite du montant alloué par le budget général.**

Le secrétaire de séance,  
Jérémy RICHARD



### **IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Acte certifié exécutoire  
Transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025  
Publication le 11/04/2025

Pour expédition conforme  
Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional  
Serge SIMEON



CA2C  
Communauté d'Agglomération  
Caudrésis-Catésis

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | 2025_038                                                                                                            |
| Objet :                                 | Délibération 2025/038 portant versement d'une avance remboursable au budget annexe de la Zone d'activité économique |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                                                                                |
| Date de la décision :                   | 2025-04-09 00:00:00+02                                                                                              |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                                                                                       |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                                                                                                 |
| Classification matières/sous-matières : | 7.7 - Avances                                                                                                       |
| Identifiant unique :                    | 059-200030633-20250409-2025_038-DE                                                                                  |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                                                                                         |
| Notification :                          | Non notifiée                                                                                                        |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                                                                                                      | Type            | Taille   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 059-200030633-20250409-2025_038-DE-1-1_0.xml                                                         | text/xml        | 933 o    |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : 2025.38.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-059-200030633-20250409-2025_038-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 234.3 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                        | Message                            |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 10 avril 2025 à 17h27min41s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 10 avril 2025 à 17h27min42s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 10 avril 2025 à 17h29min29s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 10 avril 2025 à 19h08min15s | Reçu par le MI le 2025-04-10       |